

À envoyer en recommandé avec demande d'accusé de réception

**ARRÊTÉ**  
**portant mise en recouvrement de l'astreinte au bénéfice de la commune**

Le maire,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.422-1, L.480-1, R.480-3, L.481-1, L.481-2 ;

Vu le règlement national d'urbanisme ;

ou

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le **jj/mm/aaaa** ;

ou

Vu la carte communale approuvé le **jj/mm/aaaa** ;

Vu le procès-verbal du **jj/mm/aaaa** dressé par **nom et prénom**, agent assermenté, à l'encontre de **nom du contrevenant** pour violation des dispositions du règlement national d'urbanisme **ou** du règlement du plan local d'urbanisme ;

Vu l'arrêté du **jj/mm/aaaa** à l'encontre de **nom du contrevenant** de mise en demeure de se mettre en conformité dans un délai de (...) jours/mois à compter de la notification dudit arrêté, reçu le **jj/mm/aaaa** faute de quoi **nom du contrevenant** serait redevable d'une astreinte d'un montant de **XXXX** euros par jour de retard ; ;

Vu le constat du maintien de l'infraction à l'issue du délai laissé par l'arrêté de mise en demeure susvisé ;

Vu le courrier de procédure contradictoire préalable à la mise en place d'astreinte administrative du **jj/mm/aaaa** et réceptionnée le **jj/mm/aaaa**;

Considérant que les travaux nécessaires à la mise en conformité n'ont pas été réalisés dans le délai imparti par l'arrêté de mise en demeure susvisé ;

**ou**

Considérant que **nom du contrevenant** n'a pas déposé de dossier de régularisation dans le délai imparti par l'arrêté de mise en demeure susvisé ;

considérant que **nom du contrevenant** a été destinataire d'un courrier de procédure contradictoire notifié le (**date notification RAR**) l'invitant à présenter ses observations dans un délai de (**délai**) ;

Considérant que **nom du contrevenant** a / n'a pas formulé d'observations dans le délai imparti ;

**ou**

Considérant que **nom du contrevenant** a fait valoir que «**observations**» ;

Considérant que ces observations ne sont pas de nature à remettre question en la matérialité des faits, ni la prise d'un arrêté de liquidation d'astreintes au titre des articles L. 481-1 et L. 481-2 du code de l'urbanisme ;

Considérant que l'astreinte court jusqu'à ce que le contrevenant ait justifié de l'exécution des opérations nécessaires au respect de la mise en demeure ;

Considérant que le recouvrement de l'astreinte est engagé par trimestre échu.

## ARRÊTÉ

### Article 1<sup>er</sup> :

**nom du contrevenant** est redevable d'une astreinte envers la commune de **XXXX** de la somme montant de **XXXX** euros montant de l'astreinte correspondant à la période du **jj/mm/aaaa** au **jj/mm/aaaa**, soit **XXX jours** de retard dans la mise en conformité de son dispositif.

### Article 2 :

Les sommes dues au titre de l'astreinte sont recouvrées, dans les conditions prévues par les dispositions relatives aux produits communaux, au bénéfice de la commune sur le territoire de laquelle sont réalisés les travaux ayant fait l'objet de l'arrêté.

### Article 3 :

Le présent arrêté est notifié à **nom du contrevenant**.

La copie de cet arrêté sera transmise au préfet de la Corrèze et au procureur de la République près le tribunal judiciaire de **XXXX**.

Fait à ..., le **jj/mm/aaaa**  
(nom, prénom, qualité et signature de l'autorité compétente)

**Délais et voies de recours** : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'autorité signataire ou contentieux auprès du tribunal administratif de Limoges - 2 Cr Bugeaud, 87000 Limoges dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Le recours contentieux peut être déposé par voie électronique sur la plate-forme internet « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».